



Comment se défaire d'un héritage en indivision jamais accepté ?

Par **CarlaBB**, le **02/04/2025** à **11:17**

Bonjour,

La mairie d'une commune me demande de régler la taxe foncière d'un bien que j'ignorais posséder. J'ai ainsi appris que j'étais propriétaire d'un terrain en indivision avec d'autres héritiers d'une grand-mère, décédée depuis une cinquantaine d'années sans que la succession n'ait été dûment réglée devant notaire, puis donc de ma propre mère, décédée elle aussi depuis une vingtaine d'années. Comment me sortir de ce mauvais pas ?

Merci d'avance.

Par **youris**, le **02/04/2025** à **11:44**

bonjour,

si aucune succession n' a été réglée depuis le décès de votre grand-mère, ce serait elle qui serait toujours propriétaire.

si vous êtes en indivision, c'est qu'une ou des mutations immobilières sont intervenues.

salutations